

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi quinze avril à dix huit heures trente deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire, Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE, M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Ephrem GLORIEUX par M. Jocelyn SAPOTILLE maire
Mme Lucette SAHAI par Mme Marie-Line JACQUET
Mme Anick ARNASSALOM par M. Jean-Louis SAINCILY

Absents :

Mme Gladys BURAT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Nadia MECHARLES; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N° 2019/04/23

**PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA
COMMUNE DE LAMENTIN**

La commune de Lamentin fait parti des communes les plus touchées par la croissance de la population en Guadeloupe.

Cette situation emporte des conséquences notamment en ce qui concerne la gestion des concessions funéraires.

 NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation

04 avril 2019

Date d'affichage de la délibération

VOTE :

Adoptée à l'unanimité

La commune compte en moyenne une centaine d'inhumations par année, et le cimetière actuel ne compte plus que vingt emplacements disponibles.

Arrivé à saturation, il ne sera plus, à très court terme, en mesure de faire face aux besoins des familles. Il est nécessaire et urgent de procéder à son agrandissement.

Aussi, la commune de Lamentin a élaboré un projet d'extension du cimetière communal pour un montant total de 757 924,50€.

Le plan de financement de cette opération prévoit une participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 454 754,70€, soit 60% du financement du projet, et une participation du département à hauteur de 151 584,90€, soit 20% du financement du projet.

La part d'autofinancement s'élève à 151 584,90€, soit 20% du montant total de l'opération.

Afin de mener à terme les procédures de demandes de subvention pour l'extension du cimetière, le maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

Financiers	Montants	Pourcentages
Département de la Guadeloupe	151 584,90€	20%
DETR	454 754,70€	60 %
Commune de Lamentin	151 584,90	20%
Montant financé	757 924,50€	100 %

Le conseil Municipal

Considérant l'urgence de procéder à l'agrandissement du cimetière communal ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement suivant pour l'extension du cimetière communal :

Financiers	Montants	Pourcentages
Département de la Guadeloupe	151 584,90€	20%
DETR	454 754,70€	60 %
Commune de Lamentin	151 584,90	20%
Montant financé	757 924,50€	100 %

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and text around its perimeter, including the words 'Mairie de' and 'Commune de'. The signature is fluid and extends across the stamp.

Jocelyn SAPOTILLE